

IL ME DIT

T'es nulle,
tu ne ressembles à rien

Je vais te tuer

JE SUBIS

Elle/il veut toujours savoir
où et avec qui je suis

Elle/il ne supporte pas que je vois
mes amis(es), ma famille

Je travaille,
mais c'est elle/lui qui détient
mon carnet de chèques
et ma carte bancaire

Elle/il vous agresse,
puis vous promet
de ne plus recommencer
et de changer

À Chalon-sur-Saône,
la Ville et ses partenaires s'engagent
à vous venir en aide.

En appelant le 0800 800 071, vous bénéficierez de
conseils adaptés à votre situation.

Vous trouverez une écoute et un relais vers tous
ceux qui peuvent **vous accompagner et vous mettre
en sécurité dans notre ville** : travailleurs sociaux,
associations d'hébergement/d'aide aux victimes/
de conseils juridiques, accueil de jour, hôpital, mé-
decins, pharmaciens, CAF, Département, Justice,
Police/Gendarmerie, Éducation nationale...



INFOS | ÉCOUTE | AIDES |
0800 800 071
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN MOBILE



La Ville de Chalon s'engage, via le 0800 800 071, à orienter les
victimes de violences familiales, femmes ou hommes, avec ou
sans enfants, dans leurs démarches pour sortir du silence.

Les partenaires membres du réseau : Association d'Enquête et de Mé-
diation (AEM), Association de Médiation et Aide aux Victimes d'Infractions
Pénales (AMAVIP), Association des PEP71, la Résidence de l'Écluse, As-
sociation Le Pont, Association Pour l'Accueil et la Réinsertion, le Centre
de Planification, La Croisée des Chemins, Caisse d'allocations familiales
de Saône-et-Loire, Centre hospitalier William Morey, Centre d'Information
sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Champforgeuil, Châ-
tenoy-le-Royal, Conseil départemental / Maison des Solidarités de Saône-
et-Loire, Croix-Rouge française, Délégue départementale aux droits des
femmes et à l'égalité, Direction de la Cohésion Sociale/Direction des Soli-
darités et de la Santé de la Ville de Chalon et du Grand Chalon, Éducation
nationale, FACE, HABELIS, Gendarmerie Nationale, Les Restos du Cœur,
OPAC, Police Municipale de la Ville de Chalon, Police Nationale, Protection
judiciaire de la jeunesse, Saint-Marcel, Saint-Rémy, Sauvegarde 71, SEM-
CODA, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, SIAO / 115, Tribunal
de grande instance de Chalon.

CHAQUE
JOUR
LE SILENCE
TUE !
PARLEZ
NOUS



INFOS | ÉCOUTE | AIDES |

0800 800 071

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN MOBILE





40%

DES CAS DE VIOLENCES CONJUGALES DÉBUTENT LORS DE LA PREMIÈRE GROSSESSE

Qu'est-ce que les violences familiales ?

Elles regroupent tous les actes violents qui sont exercés entre les membres d'une même famille. Elles peuvent être **morales, physiques, verbales, économiques.**

Les violences familiales sont basées **sur une relation de domination.** Comme toutes les violences, elles sont intentionnelles et représentent une atteinte au droit fondamental des personnes à vivre en sécurité, une atteinte à leur dignité et à l'intégrité de l'autre.

EN FRANCE, À CAUSE DE VIOLENCES CONJUGALES,

1 femme
décède tous les 3 jours

Face à ces violences, une seule chose à faire : brisez le silence !

En parler, c'est un premier pas pour vous en sortir. À Chalon-sur-Saône, appelez le 0800 800 071.

Une étape difficile mais indispensable. Avant toute chose, **il vous est conseillé de déposer plainte.**

Il est préférable de déposer une plainte pour que des poursuites soient engagées. La plainte peut être déposée à toute heure et dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie.

Pour une intervention des services de Police ou de Gendarmerie, contactez le 17 (Police/Gendarmerie)
En cas d'urgence médicale, contactez le 15 ou le 112.

Vous protéger

Parce que **rester** c'est aussi prendre le risque de **mettre votre vie ou celle de vos enfants en danger**, il est essentiel de **vous protéger.**

De plus en plus de lois et de ressources existent pour lutter contre les violences, les faire cesser. Vous avez des droits, le droit de **ne pas subir les violences, de dire non, de vous défendre, de dénoncer** les violences, de porter plainte, d'être protégé(e), aidé(e), de recevoir des soins, d'obtenir justice et réparation.

ET
1 homme
tous les 14.5 jours



Au minimum, faites une simple déclaration

Si la victime ne souhaite pas porter plainte, lui est cependant conseillé de déclarer les violences qu'elle a subies.

Souvent paralysées par la peur, l'isolement et la honte, elles ne parviennent plus à sortir du cycle des violences. Les conséquences peuvent être dramatiques.

Il est donc essentiel de signaler ces actes, dès les premiers faits, à toute personne qui peut vous aider : police, gendarmerie, médecin, pharmacien, association, enseignant...

En cas de doute, appelez le 0800 800 071.